

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire - Salaire annuel pour 2018	28 122	14 061
Maire - par séance spéciale 2018	220	110
Conseiller - Salaire annuel pour 2018	9 608	4 804
Conseiller - par séance spéciale 2018	68	34
Représentant à la MRC par séance 2018	493	246
Représentant Régie Eau par séance 2018	64	32

Note

L'allocation de dépenses pour le Maire cesse d'être versée lorsque le maximum de 16 595 \$ pour 2018 est atteint.

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).